



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1591-05

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1591-05 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin d'ajouter une limitation de vitesse permise sur une rue désignée « Rue active »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)